



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sports mecaniques

Question écrite n° 6075

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur une decision privant le circuit Paul-Ricard du deroulement du grand prix de formule 1 pour les cinq prochaines annees au profit du circuit de Nevers-Magnicourt. Cette mesure prive une region deja durement touchee par le chomage des nombreuses activites economiques liees a ces grands meetings sportifs. Aussi, il lui demande les raisons qui ont motive ce choix et de bien vouloir reconsiderer cette mesure. Il n'apparait pas legitime de decider de ne plus organiser ces manifestations sportives sur le circuit du Castelet alors que ces competitions s'y deroulent depuis de nombreuses annees dans les meilleures conditions et, d'autre part, cette region ou le climat est plus clement semble mieux indiquee pour l'organisation de ces courses et garde la faveur des pilotes de moto qui craignent toujours la pluie, en raison de nombreuses chutes parfois mortelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est de la responsabilite de la Federation francaise de motocyclisme de designer les circuits sur lesquels se derouleront les competitions placees sous son controle sportif. Le fait que la Federation francaise de motocyclisme ait maintenant la possibilite d'utiliser le circuit de Nervers - Magny-Cours lors des prochaines annees ne signifie pas que le circuit du Castelet ne sera plus le support du Grand Prix de France de motocyclisme. Le calendrier de la Federation francaise de motocyclisme, etabli en prevision des deux prochaines annees, affecte en 1989 le circuit Bugatti du Mans et, en 1990, le circuit de Nevers - Magny-Cours a l'organisation du Grand Prix de France de motocyclisme. Bien qu'une decision definitive d'attribution ne soit pas encore prise a ce jour, le Grand Prix de France de motocyclisme de 1991 se deroulera vraisemblablement sur le circuit du Castelet.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6075

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3512